

Direction Générale des Services
GB/TM/FB

DÉCISION MUNICIPALE N°202398

Réaménagement du Grand Jardin Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité et notamment de « *demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attribution de subventions* »,

Considérant l'opération de réaménagement du Grand Jardin lancée par la Commune du Lavandou,

Considérant que cette dernière comportera différents volets : sportif, éducatif, ludique et environnemental notamment,

Considérant que cette opération est éligible à une aide financière du Conseil Départemental du Var,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention d'un montant de 750 000 € dans le cadre des aides aux communes allouées par le Département du Var,

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel, sur la base de dépenses subventionnables d'un montant de 1 311 657 € HT, est le suivant :

Conseil Départemental du Var : 750 000 € (57%)
Commune du Lavandou (autofinancement) : 561 657 € (43%)

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 7 juin 2023

Le Maire
Gil Bernardi

